



Résidence hôtelière La Paudèze

CONDITIONS GENERALES & REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE HOTELIERE LA PAUDEZE

PRESENTATION : La Direction a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

PAIEMENT : Le tarif des appartements est établi à la journée et payable d'avance via la réservation online (www.residence-lausanne.ch). Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard-Mastercard, American Express, Diners. Pour les longs séjours et prix spéciaux, veuillez contacter la Résidence Hôtelière La Paudèze via la page contact de notre plateforme (www.residence-lausanne.ch).

LES APPARTEMENTS : Les appartements sont loués pour le nombre de personnes indiquées correspondant aux types de logements suivants :

- Appartements A01 et B01 2 personnes maximum
- Appartements A02 et B02 et D12 4 personnes maximum
- Appartement D11 5 personnes maximum

En cas de manquement à cette réglementation, La Résidence se réserve le droit de facturer au client responsable un montant de CHF 50 / nuit par personne supplémentaire. La Résidence débitera la carte de crédit du client indélicat.

DEGRADATION : En cas de dégradation du mobilier intérieur et extérieur, de détérioration ou de vol (linge, matériel de cuisine ou autre), la Résidence se réserve le droit de facturer au client, par un débit immédiat sur sa carte de crédit, le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés. Nous prions notre clientèle de respecter les lieux ainsi que l'appartement dans sa globalité. En cas de dégradation, le client devra engager sa responsabilité civile.

EN CAS D'INTERUPTION DU SEJOUR : Il ne sera procédé à aucun remboursement. De même en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

CONDITIONS D'ANNULATION : Annulation sans frais 48h à l'avance, au-delà des arrhes seront acquises par la Résidence ou la carte sera débitée pour le montant de la première nuit. Selon les événements, l'annulation sans frais peut-être portée de 5 jours à 30 jours.

ACCES AUX APPARTEMENTS : Pendant le séjour, une clé électronique reçue via le téléphone, dès le règlement de l'appartement, permettra le libre accès à l'entrée principale de la résidence ainsi qu'à l'appartement. En cas de perte, veuillez contacter la centrale.

Les appartements mis à la disposition de nos clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état. Toute occupation de l'appartement, entraîne en conséquence la reconnaissance par le client de l'inventaire et l'état du mobilier et des équipements. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à notre centrale tout manquement.

Les chambres sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérées avant 11h. En cas de départ après 11h et avant 14h30 ou d'arrivée avant 15h00 un supplément sera facturé selon les conditions tarifaires. En cas de départ au-delà de 14h30, une nuit supplémentaire sera facturée. Pour conserver

l'appartement une nuit supplémentaire, la centrale de réservation devra être informée avant 11h00 le jour même, sous réserve de disponibilité (à contrôler via le site de réservation). L'appartement est prévu pour un nombre de personne déterminé, pour assurer les règles de sécurité de La Résidence, aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée.

INTERDICTIONS : Nous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics. Il est également absolument interdit de fumer dans les appartements pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non-respect entraînera une indemnité de CHF 90 / nuit).

ANIMAUX : Uniquement les petits chiens sont acceptés mais soumis à conditions : Etre tenus en laisse dans toutes les parties communes de notre établissement, être sortis à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement pour leurs besoins naturels. Ils ne doivent pas être laissés seuls dans l'appartement. En cas de dégradation de l'appartement, les coûts relatifs à la remise en état seront facturés. Le coût pour un petit chien s'élève à CHF 40.- par jour.

NUISANCES : Pour le respect du repos des autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 21h et 9h du matin. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, pourra amener La Direction à inviter le client à quitter l'établissement.

LE REGLEMENT INTERIEUR : du bâtiment s'applique à l'ensemble des clients. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions.

FOR JURIDIQUE : En cas de contestation, la compétence sera attribuée au Tribunal de Lausanne, Suisse.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES DISPOSITIONS, LA RESIDENCE SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT